



COMMUNE DE L'HÔPITAL-D'ORION

BILAN ANNUEL 2025

Permanence le lundi et mercredi de 8h30 à 12h30

Tél : 05.59.65.02.75

Courriel : mairie@hopitaldorion.fr

Site internet : hopitaldorion.fr

Editeur : Daniel LAFOURCADE

Mise en page : Camille LAFOURCADE

Ne pas jeter sur la voie publique



ETAT CIVIL 2025

Décès : Julien POUYES le 25 février

Bienvenue à :

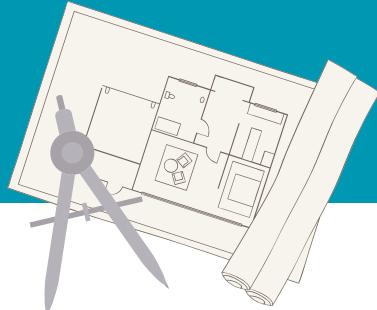
M. et Mme **CAZEDESSUS** au 1390 rte de Salies

M. et Mme **LIER** au 1471 route de Salies

M. **Rémi CASTETBON** et Margot **LABOURDETTE** au 770
chemin Camouran

M. **CAMMARATTA** et Mme **ALLO** au 1 chemin Candau

URBANISME



3 Permis de Construire

5 Déclarations Préalables

1 Certificat d'urbanisme

Informations sur l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) :

Le PLUi est un document de planification qui définit et réglemente l'usage des sols, en tenant compte des spécificités de chaque commune. Il définit la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années. Le PLUi articule à l'échelle intercommunale le développement territorial en matière d'habitat, d'équipements et services, de déplacements, de développement économique et d'emploi, de nature et d'espaces agricoles.

Depuis la promulgation de la **loi ALUR** fin mars 2014, en vertu de l'article L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales, les communautés de communes sont compétentes de plein droit en matière de « **plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale** » depuis le 27 mars 2017.

En 2017 puis en 2020, les **communes membres de la CCBG**, dans leur majorité, se sont **opposées au transfert de la compétence** au niveau intercommunal, la **minorité de blocage ayant été atteinte**.

À la demande des maires du territoire, dès 2023, des réunions de la Conférence des maires ont été organisées afin de relancer les réflexions et d'échanger sur l'opportunité d'élaborer un PLUi au regard des évolutions réglementaires récentes.

Ces réunions ont permis de rappeler le contenu et la démarche d'un **PLUi**, d'en **imaginer la gouvernance**, mais aussi de disposer de **retours d'expérience** et de rencontrer des **experts** permettant d'appréhender les avantages et inconvénients d'une telle démarche.

Ces réunions ont fait apparaître **l'intérêt porté par une majorité d'élus du territoire** en faveur d'une compétence PLU exercée par la Communauté de communes, mais aussi ont permis d'appréhender la complexité d'un tel projet. Elles ont aussi permis de confirmer collégialement le calendrier et les grands principes de gouvernance pour la mettre en œuvre.

Le transfert de compétence comporte trois volets principaux :

- **L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal** (PLUi) à l'échelle des 53 communes membres de la CCBG, qui fera l'objet d'une délibération de prescription pour être engagée,
- **L'évolution des documents d'urbanisme** jusqu'à l'approbation du PLUi pour laquelle il est proposé, après accord préalable du Conseil municipal, une poursuite des PLU ou cartes communales en cours d'élaboration dans leur périmètre et calendrier initial,
- Par délibération n° 2025-1402-D02 du 14/02/2025, le Conseil communautaire a approuvé le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de communes.

À compter de février 2028, La CCBG ne pourra plus instruire les autorisations d'urbanisme. Il faudra attendre l'instauration du PLUI en 2030.

Rappel : Les terrains actuellement constructibles risquent de ne plus l'être dans le PLUi.

La CCBG a mis en place **un registre légal de concertation du public** au sein de chaque commune. Ce registre a pour but de consigner toutes les questions, observations ou remarques des habitants sur l'élaboration du PLUi et sera accessible aux administrés durant toute l'élaboration du document.

De plus vous pouvez écrire directement à l'adresse courriel:
concertation.plui@ccbearndesgaves.fr

TRAVAUX 2025



- **Réhabilitation de la station d'épuration** : les dépenses du schéma directeur de la station se sont montées à 6370 € dont 5096 € de subventions de l'Agence de l'eau et du CD64.
- **Travaux voirie** : enrobé sur le chemin Vispalie pour 23 747€ par l'entreprise Laffitte.
- **Travaux bâtiment** : installation d'une sono dans l'église pour 4947€ par Cazedessus Electricité basé à L'Hopital-d'Orion.
- **Travaux électricité** (déTECTEURS de présence mairie et église + interrupteur salle communale) 1083 € par l'entreprise Larcebal.
- **Nids de frelons** : 5 nids de frelons asiatiques détruits avec Audaux Anti-pique et pris en charge par la Municipalité.
- **Déplacement du panneau d'agglomération** route du coûT par le CD64.
- **TraitemenT termites dans la salle communale** par l'entreprise SAPA pour 2037 € avec la surveillance 224€ par an.
- **L'entretien des espaces verts et les travaux d'épareuse** par les entreprises Vergeron et Loustau pour 8 220€
- **Nettoyage berge du Saleys** par l'association Avenir de Salies (1219 €)



- **Le jardin du souvenir** dont la stèle a été sculpté par Pierre-Yves Fontaine et construit par l'entreprise TMH a couté 2525€.



- **La sépulture du soldat J.L Loustaunau** mort pour la France en 1914 ,sous l'égide du "Souvenir Français" fut relevée, reconditionnée et regravée bénévolement par Pierre-Yves Fontaine et saluée par les villageois le 11 Novembre 2025 après "l'appel aux morts"
- **Le Cénotaphe à Gaston Fébus** réalisé bénévolement par Pierre-Yves Fontaine et mis en place par TMH a été inauguré lors de la fête du village.



PROJETS 2026

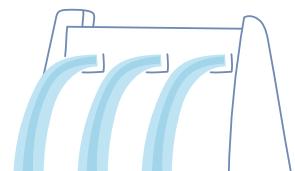
- **Programme travaux voirie** : nous continuerons à entretenir nos voiries malgré l'incertitude des subventions du CD64.

Au niveau des places de stationnement de la Mairie, les arbustes morts et les bordures qui les entourent vont être enlevés afin d'agrandir le parking lors du goudronnage de la zone de stationnement et les butoirs en bois pour les véhicules stationnés vont être remplacés par l'entreprise Sarl Sarhy.

- **Station d'épuration** : au vu du transfert de la compétence eaux et assainissement envisagée par l'Etat, il est décidé de suspendre les travaux (30 200 € HT) en attendant les décisions pour les aides attribuées par l'Agence de l'Eau.
- **Inauguration de l'église** : maintenant que les travaux de l'église et du jardin du souvenir sont terminés, l'inauguration est envisagée et la date est à officialiser avec la paroisse de Salies pour la célébration d'une messe. Les villageois, les artisans, les donateurs, les élus sans oublier les financeurs seront invités.



- **Bassin écrêteur sur le Saleys** : ce bassin protègera notre village et Salies de Béarn des crues de la rivière. Ce bassin sera positionné en amont du pont de Maysonnave sur Ozenx-Montestrucq. Une étude de faisabilité est en cours par le Sigom avec un pavé environnemental important étalé sur 3 ans.



- **Aire de jeu et de repos - réflexion de restructuration :**

Mme Claire Renaut, architecte au **CAUE** (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), a présenté son étude au Conseil Municipal.

Elle a intégré à cette étude un volet paysager : une étude globale de l'ensemble du pourtour de l'église en plus de l'aire de jeux.

L'idée serait de s'orienter vers la création d'un jardin public.

Après avoir échangé sur l'étude proposée, le Conseil Municipal, a décidé de continuer le projet avec l'aide du CAUE. Un appel d'offre a été lancé auprès de trois cabinets en architecture paysagiste afin de faire une estimation de l'ensemble du projet en conservant comme objectifs de :

- Améliorer les vues sur l'église (arbres obstruant la vue sur l'église à la sortie du pont)
- Améliorer l'aire de jeux (supports de jeux variés, garder de l'ombre et des assises)
- Prévoir des emplacements pour garer les vélos
- Remplacer les arbres du parvis de l'église
- Favoriser la vue sur la berge

Dès que le coût du projet sera établi, une demande d'aide de financement sera faite auprès des financeurs potentiels.

La concertation avec la population se fera également avec l'aide du CAUE courant 2026.



INFORMATIONS GENERALES

- Le recensement de la population qui a eu lieu en début d'année a comptabilisé **142 habitants**.

Le dernier recensement de 2019 s'établissait à 128 habitants.

- **Salies à peindre** : les 3 communes sélectionnées : l'Hôpital d'Orion, Orriule et Laàs ont été les villages à peindre de l'édition Salies à Peindre 2025.

Cet évènement s'est déroulé le 11 juillet 2025.



- **Embauche agent d'entretien** : à la suite du départ de Mme Fourcroy, la Mairie a embauché Mme Maité Galharretborde 2 heures par semaine pour l'entretien des locaux de la mairie et de la salle communale. Pour rappel, les réservations de la salle communale se font par notre secrétaire aux heures d'ouverture de la mairie.



- **Quai de transfert Laüdure** : le site est transféré définitivement au site Mendixka à Charrritte de Bas depuis le 1er janvier 2026. Les riverains du Chemin Boucau ne verront plus passer les camions poubelles.
- **Exercice militaire** : la commune de L'Hôpital d'Orion a été choisie comme point stratégique par le 4ème régiment d'Hélicoptères des Forces Spéciales de Pau, afin d'organiser un exercice militaire. Cette opération a eu lieu du jeudi 6 novembre au dimanche 9 novembre inclus. Le régiment a occupé la salle communale pour le commandement et son hébergement.



• ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections Municipales auront lieu du 15 au 22 mars 2026.



Pour les non-inscrits sur les listes électorales, vous pouvez vous inscrire **jusqu'au 6 février** soit à la mairie, soit sur Internet.

Le mode de scrutin évolue, il s'agira d'un scrutin de liste à deux tours sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. **Ainsi, un bulletin de vote sur lequel l'électeur effectuerait un panachage, c'est-à-dire qu'il ajouterait et/ou rayerait un ou plusieurs noms, sera considéré comme nul.**

Le scrutin de liste est étendu aux communes de moins de 1 000 habitants. En conséquence :

Les listes de candidats devront comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir, et au plus deux candidats supplémentaires. Toutefois, les listes seront réputées complètes si elles comptent **jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif requis**. Autrement dit, les candidatures isolées ne seront pas possibles, pas plus que les listes comptant au moins trois candidats de moins que l'effectif requis.

Pour notre commune, 11 postes sont à pourvoir :

Listes de candidats valides	Listes de candidats non valides
<ul style="list-style-type: none">• Liste de 13 candidats (dont 2 supplémentaires)• Liste de 12 candidats (dont 1 supplémentaire)• Liste de 11 candidats• <i>Liste de 10 candidats (soit 1 candidat de moins que l'effectif requis)</i>• <i>Liste de 9 candidats (soit 2 candidats de moins que l'effectif requis)</i>	<ul style="list-style-type: none">• Liste de 1 à 8 candidats• Liste de 14 candidats ou plus

- **BEARN DES GAVES :**

Le transport à la demande évolue. Mis en place il y a deux ans, le transport à la demande «**En aban !»** poursuit son développement avec de nouvelles évolutions à compter du 1er janvier 2026. Le tarif est de **2,50 €** le trajet simple et **4,50 €** l'aller-retour pour les plus de 18 ans. Désormais, toute personne résidant à plus de 500 mètres d'un point d'arrêt existant pourra être prise en charge directement à son domicile.

Par ailleurs, l'offre s'enrichit avec la création de deux nouveaux points d'arrêt à Orthez : hôpital-mairie et la Mission locale-Transition 64.

Le service fonctionne du **mardi au vendredi de 9h à 18h**, ainsi que le **samedi de 9h30 à 15h**.

Réservation au **0 970 870 870** (prix d'un appel local).



- **Rencontres villageoises le 24 août:** Apéro à l'aire de jeux avant les délicieuses brochettes de bœuf cuites à la plancha par **Jean-Claude et Joelle**, sans oublier l'animation formidable de **Didier**.



- **Comémoration du 11 novembre 2025 et repas des ainés:**



- **Des nouvelles du regroupement pédagogique Orion - Orriule - L'Hôpital d'Orion**

34 élèves fréquentent désormais les bancs de nos écoles , et nous pouvons en être fiers car, alors que la tendance est à la décroissance, nous avons la chance de voir les effectifs augmentés ces dernières années ! Et cette réussite, nous la devons à une intelligence collective, celle des élus qui soutiennent et promeuvent leurs institutions, celle de l'équipe pédagogique, dynamique et bienveillante, celle des parents, qui, de part leur investissement dans l'association des parents d'élèves, permettent de lever des fonds nécessaires à des projets ambitieux qui élèvent nos enfants, et enfin , à tous les citoyens, qui participent de près ou loin à la vie de l'école.

Cet écosystème est fragile et précieux de nos jours, et il vit grâce à toutes ces volontés qui le portent.

Voici les évènements qui ont eu lieu en ce début d'année scolaire :



Voici les prochains rendez vous à ne pas manquer :

Vendredi 6 février : Des pizzas vous seront proposées et livrées à domicile !!! (pas besoin d'UBER EAT dans nos villages!)

Vente de Gâteaux pour les élections municipales des 15 et 22 mars ! Les parents aux fourneaux pour votre plus grand plaisir !

Samedi 4 Avril, le Fameux concours de Coinchee à la salle des fêtes d'Orion !!

Le Conseil Municipal de L'HÔPITAL-D'ORION vous présentera tous ses voeux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année le **Samedi 24 janvier à 18h à la salle communale.**

La galette vous sera offerte.

*Bonne année !
Bonne Année !*



Permanence le lundi et mercredi de 8h30 à 12h30

Tél : 05.59.65.02.75

Courriel : mairie@hopitaldorion.fr

Site internet : hopitaldorion.fr

Ne pas jeter sur la voie publique